

La charte d'établissement

« Quel que soit notre métier, soigner est notre priorité.
Nous sommes tous les maillons d'une même chaîne
ayant les mêmes objectifs et les mêmes motivations ».

Notre mission est :

D'assurer un service de qualité

- En accueillant chaque patient dans le respect et la dignité,
- En favorisant une alliance thérapeutique offrant au patient une information claire sur son état de santé, l'associant aux choix thérapeutiques qui le concernent, et en communiquant avec sa famille et/ou ses proches, dans le respect des droits de chacun afin qu'ils puissent apporter leur soutien à la mise en œuvre du projet thérapeutique,
- En développant des structures de prévention et de soins de proximité,
- En favorisant les procédures d'évaluation qualitative.

D'anticiper sur l'avenir

- Grâce à la mise en œuvre du Projet d'Établissement,
- Grâce à l'adaptation des pratiques professionnelles,
- Grâce aux nouvelles technologies.

De perfectionner nos compétences

- Par la conjugaison de nos expériences personnelles,
- Par la promotion de la formation professionnelle.

De travailler ensemble

- Autour des grands objectifs de l'établissement,
- Pour promouvoir la circulation de l'information,
- Pour favoriser les échanges pluri-professionnels, en réseau avec les autres structures sociales, médico-sociales et sanitaires du département.

Ce document s'inscrit dans les préconisations du Pacte Européen pour la santé mentale et le bien-être.

Le pacte européen pour la santé mentale et le bien-être

Adopté par les médecins de l'hôpital à l'unanimité, ce pacte européen précise la place de la santé mentale dans notre société.

Il détermine également les défis et les enjeux auxquels la communauté hospitalière est confrontée.

Il définit les grandes orientations d'une approche de la santé mentale et du bien-être au niveau européen en soulignant la nécessité d'une démarche partenariale associant le champ de la Santé, mais aussi celui de l'enseignement, de la Justice et du secteur social, ...

Ce pacte met également l'accent sur 5 problématiques prioritaires :

- la prévention de la dépression et du suicide
- la santé mentale des jeunes et l'enseignement
- la santé mentale et le bien-être au travail
- la santé mentale et le bien-être des personnes âgées
- la lutte contre la stigmatisation et l'exclusion sociale